

ELECTION D'UN ADJOINT

Suite au décès de M PERRIN, adjoint, le conseil municipal décide de maintenir à trois le nombre d'adjoints et procède à une nouvelle élection.

M Nicolas CHIAPPE est élu 3^{ème} adjoint.

Le conseil municipal vote le montant des indemnités des adjoints qui sera égale à l'indemnité maximale pouvant être attribuée et sera répartie à part égale entre chaque adjoint.

Le conseil municipal procède également au remplacement d'un délégué dans certains organismes.

CONTRAT D'AFFERMAGE POUR LA FOIRE DU 04 OCTOBRE

Le conseil renouvelle pour trois ans le contrat d'affermage pour la foire du 04 octobre.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil décide de demander des subventions pour aider au financement de la création d'un terrain de tennis et l'achat de matériel de voirie.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT ET FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE

Le conseil reconduit la participation de la commune aux Fonds de Solidarité Logement et Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR VOYAGES SCOLAIRES ET AUTRES

Afin que 6 élèves de la commune participent à des voyages scolaires, le conseil attribue la somme de 60 € par élève pour aider au financement de ces voyages.

Le conseil ne donne pas suite à la demande de subvention de 2 organismes.

PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Le conseil décide de réfléchir à sa mise en place.

PAIEMENT D'UNE FACTURE

Le conseil décide le paiement d'une facture en investissement avant le vote du budget et s'engage à inscrire les crédits lors du vote du budget primitif.

SAISONNIERS

Deux emplois de saisonniers sont créés pour la période entre le 15 juin et le 15 septembre 2022.

Saint Denis de Jouhet

Le 03 mars 2022



Le Maire

Bruno SIMON